

CONVENTION DE STAGE

Article 1 : La présente convention régit les rapports entre :

L'organisme d'accueil
représenté par son Directeur.....

Et l'École Supérieure d'Économie Numérique (Université de la Manouba) représentée par son Directeur M. Mohamed Anis Bach Tobji concernant le stage de :

l'étudiant(e) titulaire de la CIN et inscrit(e) en
.....

Article 2 : Le stage de formation a pour objet de compléter l'enseignement donné à l'École Supérieure de l'Économie Numérique (Université de la Manouba). Ce stage, **d'une durée de quatre (4) mois, est obligatoire** pour l'obtention du diplôme.

Article 3 : Le programme du stage est établi en collaboration avec l'organisme d'accueil, le Directeur des Études et des Stages à l'École Supérieure de l'Économie Numérique (Université de la Manouba) et le Directeur du département Technologies des Systèmes d'Information.

Article 4 : Le stage aura lieu à une date fixée en commun accord entre les deux parties contractantes, soit du au En aucun cas, le stage ne pourra débuter avant 02 février 2021 et se poursuivre au-delà du 10 juin 2021.

Article 5 : Le(la) stagiaire, durant la durée du stage, demeurera étudiant(e) de l'École Supérieure de l'Économie Numérique (Université de la Manouba).

Article 6 : Durant le stage, l'étudiant(e) sera soumis(e) au règlement interne de l'entreprise d'accueil. En cas de manquement à ces règles, le Directeur de l'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage de l'étudiant(e). Il en avisera préalablement la Directrice de l'École.

Article 7 : Au cours du stage, l'étudiant(e) ne pourra exiger aucune rémunération. C'est l'entreprise qui décide de l'attribution ou non d'une indemnité.

Article 8 : L'étudiant(e) est affilié(e) à la sécurité sociale estudiantine. À ce titre, il (elle) bénéficiera des prestations maladie et sera garanti(e) contre les accidents qui pourraient lui arriver au cours du stage ou durant le trajet le (la) conduisant vers le lieu du stage. En cas d'accident survenant sur le lieu du stage ou en cours du trajet, l'entreprise s'engage à faire parvenir aussitôt tous les éléments permettant la déclaration de l'accident à la Direction de l'Ecole Supérieure d'Economie Numérique de Manouba, Technopole de la Manouba, 2010 la Manouba.

Article 9 : Une appréciation sur le stage sera fournie par l'entreprise à l'aide d'un imprimé (fiche d'évaluation) remis par l'étudiant(e) et dûment rempli et renvoyé à l'École Supérieure de l'Économie Numérique (Université de la Manouba).

Manouba, le.....

Signature de l'étudiant(e)

Précédée de la mention " Lu et approuvé "

Le Responsable de l'organisme d'accueil